

Le Décret royal du 24/11/2008 fixe les nouvelles conditions d'accès à l'université espagnole.

Ces conditions d'accès se divisent en 2 phases :

1. La phase générale :

- Elle concerne tous les élèves.
- Pour nos élèves, c'est le baccalauréat qui en tient lieu.
- Elle ne tient plus compte du contrôle continu (1^{ère} et Tle), mais seulement de la note du Baccalauréat ; la différence de notation entre les systèmes français et espagnol est prise en compte.

Cette phase aboutit à une « note de credencial ». Cette note est valable définitivement.

2. La phase spécifique :

- Cette phase est incontournable pour tous les élèves qui souhaitent accéder à des filières universitaires pour lesquelles la demande est supérieure à l'offre de places.
- Les élèves pourront passer des épreuves, *quatre au maximum*, dans des matières qui correspondent à leur choix de carrière (voir annexe 1). Seront prises en compte les deux meilleures notes obtenues qui, affectées d'un coefficient par l'université choisie, viendront s'ajouter à la note de la credencial. *Ces épreuves seront organisées durant la première semaine de juin, en principe dans les villes d'implantation des établissements.*
- Décret royal : chapitre III, article 4 : « Pour l'admission dans les enseignements universitaires où le nombre de places est inférieur à la demande, les universités utiliseront la note obtenue par la formule suivante :

note d'admission = note de credencial + aM1 + bM2

M1 et M2 : meilleures notes

a et b : coefficients attribués par les universités ».

Chaque université définit les coefficients qu'elle appliquera aux matières (0,1 ou 0,2).

3. Les épreuves de la phase spécifique :

- Pour nos élèves, les examens seront organisés par l'UNED.
- Chaque épreuve dure 1h30.
- Pour que la note obtenue aux épreuves spécifiques soit prise en compte, elle doit être égale ou supérieure à 5/10.
- Les notes obtenues lors de la phase spécifique seront valables pendant 2 ans.

4. Les modules :

Les établissements français, soucieux d'assurer la réussite de leurs élèves autant dans le système universitaire français que dans le système universitaire espagnol, proposent des compléments d'enseignement sous forme de modules en fonction des demandes et de leurs possibilités d'organisation.

5. Les modalités d'inscription :

- *Il y a deux inscriptions distinctes :*
 - 1) *inscription pour l'obtention de la credencial (équivalence de la « fase general »), sans date limite ;*
 - 2) *inscription aux épreuves de la phase spécifique : ouverture en mars, fermeture au plus tard le 30 avril 2010.*